**Suite donnée à la résolution non législative du Parlement européen**   
**sur le rapport 2021 de la Commission concernant le Kosovo[[1]](#footnote-1)**

1. **Rapporteure:** Viola VON CRAMON-TAUBADEL (Verts/ALE/DE)
2. **Numéro de référence:** 2021/2246 (INI) / A9-0179/2022 / P9\_TA(2022)0285
3. **Date d’adoption de la résolution:** 6 juillet 2022
4. **Commission parlementaire compétente:** commission des affaires étrangères (AFET)
5. **Analyse/évaluation succincte de la résolution et des demandes qu’elle contient:**

Dans l’ensemble, la résolution sur le Kosovo reflète les principales conclusions du rapport 2021 de la Commission. Le Parlement, dans sa résolution, salue l’alignement rapide et complet de Pristina sur les déclarations de l’UE et les sanctions imposées à la Russie à la suite de son agression contre l’Ukraine. Il soutient également l’octroi de la libéralisation des visas au Kosovo et invite instamment les cinq États membres de l’UE qui n’ont pas reconnu le Kosovo à le faire.

Il salue également l’engagement du Kosovo en faveur des réformes liées à l’UE et, en particulier, des réformes de l’état de droit pour lutter contre la corruption et la criminalité organisée. La résolution du Parlement est alignée sur la position de la Commission en matière de vérification dans le domaine judiciaire, et invite le Kosovo à respecter les recommandations de la Commission de Venise à ce sujet. Le Parlement exprime son soutien à l’inclusion des unions homosexuelles dans la législation, conformément à la constitution kosovare. Il souligne l’importance, pour le gouvernement, de réformer son administration publique et de renforcer la liberté des médias. Il demande aussi au Kosovo de finaliser sa stratégie énergétique et d’accélérer sa transition vers des sources d’énergie vertes.

Dans sa résolution, le Parlement exprime son soutien à la demande d’adhésion du Kosovo au Conseil de l’Europe, déposée le 12 mai 2022 (la Commission en a pris acte). En ce qui concerne la demande d’adhésion à l’UE que pourrait présenter le Kosovo, le Parlement se montre plus prudent, déclarant qu’il n’existe pas de procédure accélérée pour l’adhésion à l’Union et que chaque pays sera jugé en fonction de ses mérites propres. Il met en garde le Kosovo contre le fait de «créer une nouvelle possibilité de déception pour ses citoyens en demandant de façon prématurée à adhérer à l’Union». Concernant l’initiative «Open Balkan», le Parlement fait part de son avis «nuancé» indiquant qu’elle ne couvre pas les six pays.

Le Kosovo est encouragé à renforcer sa participation au dialogue entre Belgrade et Pristina et au dialogue interne avec les Serbes du Kosovo. Concernant le premier point, le Parlement demande au Kosovo et à la Serbie de conclure un accord de normalisation global et juridiquement contraignant fondé sur la «reconnaissance mutuelle» (une formulation également utilisée dans la résolution sur la Serbie).

Dans sa résolution, le Parlement adresse plusieurs demandes à la Commission: certaines sont spécifiques au Kosovo, d’autres sont de nature horizontale. En ce qui concerne les questions spécifiques au Kosovo, il est demandé à la Commission, conjointement avec le bureau de l’UE, de redoubler d’efforts pour améliorer la visibilité et mieux faire connaître le rôle du partenariat plus étroit entre l’Union et le Kosovo. Le Parlement, dans sa résolution, demande également à la Commission de soutenir davantage les petites et moyennes entreprises (PME) au Kosovo afin de développer une économie plus forte et plus résiliente.

S’agissant des questions de nature horizontale, le Parlement demande à la Commission de mettre en œuvre les recommandations du rapport spécial de la Cour des comptes européenne (CCE) concernant les programmes relatifs à l’état de droit dans les Balkans occidentaux. Cette demande vise à ce que l’aide financière de l’Union dans la région ait un impact effectif sur l’état de droit, en particulier grâce à l’élaboration de lignes directrices concernant l’application des dispositions de l’instrument d’aide de préadhésion (IAP) III en matière de modulation et au renforcement du contrôle parlementaire des fonds. De plus, le Parlement invite la Commission à accroître le soutien aux organisations de la société civile et aux médias indépendants et à améliorer le suivi des projets et l’établissement des rapports correspondants. Il invite également la Commission à mettre en place les infrastructures nécessaires pour contrer avec des réponses factuelles les entreprises de désinformation à court et à long termes dans les Balkans occidentaux. La Commission est également invitée à collaborer avec les autorités des Balkans occidentaux afin de supprimer les frais d’itinérance avec l’UE. Enfin, la Commission est invitée à développer une stratégie régionale pour faire face au chômage persistant des jeunes et à l’émigration croissante.

**6.** **Réponse aux demandes et aperçu des mesures que la Commission a prises ou envisage de prendre:**

En ce qui concerne l’invitation à **mettre en œuvre** **les recommandations du rapport spécial de la Cour des comptes européenne sur les programmes relatifs à l’état de droit dans les Balkans occidentaux** (paragraphe 26), la Commission a accueilli favorablement le rapport de la CCE et accepté la plupart de ses recommandations. La Commission est en train de mettre en œuvre ces recommandations. En effet, le règlement relatif à l’IAP III prévoit la possibilité de réduire le financement en cas de régression importante ou d’absence persistante de progrès de la part d’un pays dans le domaine des fondamentaux. De la même manière, il est possible d’accroître l’aide en cas de reprise des progrès. La Commission applique et continuera d’appliquer la conditionnalité, comme le prévoit le cadre juridique du règlement relatif à l’IAP III, au cas par cas, après une analyse approfondie et en tenant dûment compte des effets produits. Le suivi des projets relevant de l’IAP et l’établissement des rapports correspondants sont également en cours de révision et d’amélioration.

En ce qui concerne l’invitation à **accroître le soutien aux organisations de la société civile et aux médias indépendants** (paragraphe 26), la Commission dispose actuellement de programmes dont le montant total dépasse 33,8 millions d’euros en faveur de la liberté d’expression et du journalisme indépendant. Parmi ceux-ci figure un programme d’un montant de 11,2 millions d’euros, lancé en mars 2022 et cofinancé par le gouvernement allemand, visant à améliorer la viabilité économique des médias indépendants dans la région, à améliorer la qualité de leurs reportages et à faciliter la coopération régionale en réseau. En outre, le programme plurinational récemment approuvé (en décembre 2021) au titre du mécanisme de voisinage en faveur de la société civile et des médias continuera d’apporter un soutien stratégique essentiel. Ce programme prévoit la signature d’une nouvelle action régionale avec le Fonds européen pour la démocratie pour un soutien ciblé aux initiatives médiatiques innovantes et aux acteurs de la société civile, et pour couvrir les besoins urgents/atypiques.

En ce qui concerne le paragraphe 42, la Commission a récemment lancé un appel à propositions régional pour les OSC et les réseaux d’OSC pour un montant total de 18 millions d’euros, en vue de renforcer le rôle de la société civile dans plusieurs secteurs clés, tels que la liberté des médias, le journalisme de qualité et la liberté d’expression, y compris la lutte contre la désinformation et la mésinformation. Fin avril 2022, la Commission a organisé un atelier en ligne dans le cadre de l’instrument d’assistance technique et d’échange d’informations (TAIEX) sur les nouvelles conséquences géopolitiques de la désinformation dans les Balkans occidentaux avec près de 100 communicateurs clés des gouvernements des Balkans occidentaux. Des actions de suivi sont prévues avec ces partenaires de la région.

La Commission note que la task force sur la communication stratégique du Service européen pour l’action extérieure (StratCom du SEAE) a continué de dialoguer de manière proactive avec les partenaires de la région, en renforçant leur capacité à analyser et à dénoncer la désinformation, et a participé à une série d’activités visant à renforcer la résilience face à la désinformation. Le SEAE a également lancé la quatrième édition de la vaste campagne de communication sur les médias sociaux intitulée «Europeans making a difference».  
( «Les Européens qui font la différence»). La campagne a permis de communiquer efficacement sur les valeurs de l’UE et d’atteindre plus de 15 millions de téléspectateurs dans toute l’Europe.

En outre, le SEAE a mis en place un suivi de la désinformation régionale et transfrontière et étudie actuellement les moyens de garantir la lutte transfrontière contre les activités de désinformation détectées dans ce cadre et l’évolution des tactiques de manipulation de l’information. Au cours du second semestre de 2022, le SEAE lancera la première étude publique indépendante sur la désinformation au Kosovo, ainsi qu’une campagne de communication et des activités de sensibilisation visant à sensibiliser le public à la désinformation, d’une part, et à la manipulation de l’information et l’ingérence étrangères, d’autre part. Ces activités seront mises en œuvre en plus des projets financés par l’UE en matière d’éducation aux médias et à l’information (EMI), en cours de mise en œuvre, en coopération avec les organisations locales de la société civile. Le SEAE s’emploie également à soutenir les efforts de la société civile visant à garantir la transparence en matière de propriété des médias dans l’ensemble de la région.

Le Kosovo est encouragé à renforcer sa participation au dialogue facilité par l’Union européenne sur la normalisation de ses relations avec la Serbie ainsi qu’au dialogue interne avec les Serbes du Kosovo. En ce qui concerne le premier dialogue, il est attendu du Kosovo qu’il mette en œuvre tous les accords passés et qu’il s’engage de manière constructive pour parvenir à un accord de normalisation global et juridiquement contraignant avec la Serbie.

En ce qui concerne l’invitation **à travailler avec les autorités des pays des Balkans occidentaux pour supprimer les frais d’itinérance entre les Balkans occidentaux et l’Union européenne** (paragraphe 57), à la suite de l’introduction du régime de l’itinérance aux tarifs nationaux (IATN) dans la région, le Conseil de coopération régionale (CCR), les gouvernements des Balkans occidentaux (ministères et régulateurs) et la Commission ont travaillé à l’élaboration d’une feuille de route pour la réduction des frais d’itinérance entre l’UE et les Balkans occidentaux. Compte tenu de l’expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre de l’accord régional sur l’itinérance, ainsi que des points de vue et des préoccupations exprimés par les opérateurs lors de plusieurs réunions, la feuille de route prévoit un plan d’évolution pluriannuelle (2023-2027) en matière de réduction de prix et un modèle de tarification et expose les réformes à mettre en œuvre par les économies des Balkans occidentaux afin de s’aligner sur l’acquis de l’UE et d’améliorer l’environnement des entreprises. La 4e réunion entre l’UE et les opérateurs régionaux, organisée par Deutsche Telekom, s’est tenue à Vienne le 15 juillet 2022, au cours de laquelle les participants se sont mis d’accord sur les prochaines étapes visant à faciliter la finalisation de la feuille de route pour la réduction des coûts d’itinérance. La Commission espère pouvoir donner le coup d’envoi de la mise en œuvre dudit plan d’évolution, qui vise à introduire les premières réductions en 2023. L’objectif est de ramener les frais d’itinérance à un niveau proche des prix nationaux d’ici à 2027.

Pour ce qui est de l’invitation à **redoubler d’efforts pour améliorer la visibilité et mieux faire connaître le rôle du partenariat plus étroit entre l’Union et le Kosovo** (paragraphe 61), la Commission et le bureau de l’UE/représentant spécial de l’UE mènent un nombre important d’activités de communication tout au long de l’année, notamment le programme de communication régional WeBalkans.eu, qui comprend une grande campagne régionale annuelle et la campagne «L’UE pour vous avec vous», afin de sensibiliser à la diversité des actions menées par l’UE pour soutenir le Kosovo et à la manière dont ces actions ont un effet positif sur la vie des citoyens. La campagne a mis en évidence les projets les plus réussis présentés par les bénéficiaires, à savoir les citoyens, à la lumière de leurs histoires. Les résultats de la campagne se sont reflétés dans l’enquête d’opinion publique annuelle menée par le bureau de l’UE en décembre 2021: 58 % des répondants ont déclaré avoir entendu parler du soutien financier/des programmes de l’UE, soit une augmentation de 287 % par rapport aux résultats de l’année précédente, lorsque seuls 15 % des répondants avaient déclaré avoir entendu parler d’un soutien financier de l’UE en faveur du Kosovo. Les résultats de l’enquête ont également révélé une nette amélioration de la perception de l’UE par la population. L’attitude globale à l’égard de l’UE est restée positive (89 %). La majorité des citoyens interrogés (85 %) avaient une perception positive de l’action de l’UE au Kosovo. Les citoyens kosovars soutenaient fortement (75 %) l’adhésion du Kosovo à l’UE. La grande majorité des personnes interrogées (84 %) ont déclaré qu’il était très/plutôt important pour le Kosovo de renforcer ses liens avec l’UE.

En ce qui concerne l’invitation à **soutenir davantage les petites et moyennes entreprises** (paragraphe 67), l’accès au financement est traité au moyen d’une convention de délégation avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), qui fournit des prêts et des services de conseil aux PME (BERD: 25 millions d’euros/UE: 5 millions d’euros). Cette convention de délégation a été complétée par un mécanisme d’assistance technique et de conseil aux entreprises d’un montant d’1 million d’euros. Une subvention en faveur d’un incubateur d’entreprises dans le domaine des technologies de l’information et de la communication (TIC) soutenant les jeunes pousses dans le domaine des TIC a commencé à être mise en œuvre en février 2022. Un nouvel appel visant à soutenir les incubateurs/accélérateurs par des projets de soutien aux jeunes pousses et aux microentreprises ou aux petites entreprises présentant un potentiel de croissance sera lancé en novembre 2022. En outre, un soutien continu est apporté à la numérisation des PME. Ce soutien inclut, d’une part, un projet d’assistance technique visant à combler le déficit de compétences numériques et commerciales et à accroître la compétitivité des entreprises numériques et traditionnelles du Kosovo et l’exportation des entreprises kosovares grâce à l’utilisation des TIC (2,85 millions d’euros) et, d’autre part, une convention de délégation avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) au nom du ministère fédéral allemand de la coopération et du développement économiques, qui soutiendra la transition numérique des microentreprises et des petites entreprises des secteurs traditionnels et renforcera la coopération entre le secteur privé et les universités pour stimuler la recherche et l’innovation (lancée en mars 2022). Un nouveau projet d’assistance technique visant à améliorer les performances des entreprises au moyen d’une utilisation accrue des TIC grâce à l’amélioration de l’environnement du commerce électronique et des activités économiques en ligne et à un soutien accru apporté à la transition numérique des microentreprises et des PME débutera au cours du quatrième trimestre de l’année 2022. Un soutien supplémentaire à l’innovation des PME sera programmé au titre de l’IAP III (IAP 2024); et, au titre du cadre d’investissement en faveur des Balkans occidentaux, le développement du secteur privé et le soutien aux PME sont envisagés et les premières opérations de financement mixte débuteront en 2023.

En ce qui concerne l’invitation à **développer une stratégie régionale pour faire face au chômage persistant des jeunes et à l’émigration croissante** (paragraphe 72), la Commission investit dans l’éducation et les compétences afin de rendre la région plus attrayante pour les jeunes. Un tel environnement, dans lequel les jeunes ont un avenir dans la région, peut voir le jour grâce au plan économique et d’investissement (PEI), qui soutient une transition écologique et numérique, contribue à la reprise socio-économique après la pandémie et accélère la convergence avec l’UE. À ce titre, cet environnement sera d’une importance capitale pour générer de la croissance et des emplois sur une base rapide et durable. Le PEI contribuera également à soutenir le

développement du capital humain dans la région en particulier au moyen de son initiative phare sur la garantie pour la jeunesse[[2]](#footnote-2). En effet, la Commission soutient les Balkans occidentaux et le Kosovo dans la mise en place de la garantie pour la jeunesse selon le modèle de l’UE. Le Kosovo a déjà élaboré son premier plan de mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse en vue d’introduire les mesures et les réformes nécessaires pour que cette garantie puisse être déployée avec succès dans les années à venir. Le soutien de la Commission contribuera à améliorer la participation au marché du travail, en particulier des jeunes, en mettant l’accent en particulier sur l’augmentation de l’activité et des possibilités d’emploi et sur le développement des compétences entrepreneuriales.

1. Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu’à l’avis de la Cour de justice de l’Union européenne sur la déclaration d’indépendance du Kosovo. [↑](#footnote-ref-1)
2. La garantie pour la jeunesse est un dispositif d’activation mis en œuvre dans l’UE depuis 2014, selon lequel tous les jeunes âgés de 15 à 29 ans devraient bénéficier, dans un certain délai après avoir fini leurs études ou perdu leur emploi, d’une offre de qualité ou d’études, d’une formation ou d’un emploi. La garantie pour la jeunesse cible les jeunes âgés de 15 à 29 ans ne travaillant pas, ne suivant pas d’études ou de formation (NEET). [↑](#footnote-ref-2)